

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

N° DCM	TITRE	DECISION
	Installation du conseil municipal	INSTALLÉ
	I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 février 2026	APPROUVÉ
2026_2_1	II. Election du Maire	ELU
2026_2_2	III. Détermination du nombre d'adjoints	ADOPTÉ
2026_2_3	IV. Election des adjoints	ELUS
	V. Charte de l'élu local	LUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DCM2026_2_1

en date du 17 mars 2026
convoqué le 21 mars 2026

Sous la présidence de Madame **Antoinette JEANDEL**, doyenne du conseil municipal, se sont réunis :

MM. Fabien DI FILIPPO, Mme Carole MARTIN, M. Rafael MARTINEZ, Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER, M. Hugo ZEHRINGER, Mme Nadine ALBRECHT, MM. Hervé KAMALSKI, Stéphane GUEHRAR, Mme Sandrine WARNERY, M. Laurent MOORS, Mme Lily BIZE, M. Jordan REINHARDT, Mme BOUGOURD Claire, M. Efe Eren YAVUZDILER, Mme Françoise FREY, M. Guy BAZARD, Mme Annie CANFEUR, M. Philippe SORNETTE, Mme Priscilla CHRISTOPH, M. Eric COISPINE, Mme Rachida LAKOUIRI, M. Patrick LUDWIG, Mme Pauline CHESNAY, M. Hervé WINKLER, Mme Céline REICHART, Mme Céline BENTZ, M. ZIMMERMANN Christian, Mme Nurten BERBER-TUNCER, M. JUNGERS Gérard, Mme LE TRIONNAIRE Christelle, M. Yann VAN HAAREN, Mme Stéphanie SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Julia MENGIN, Directrice générale des services
Mme Catherine BRUNNER, Direction générale
La presse locale : le Républicain Lorrain et l'Ami Hebdo

Secrétaire de séance : Mme Lily BIZE



Nombre de membres présents : 33
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 33
Quorum : 14 membres

ELECTION DU MAIRE

1. Présidence de l'assemblée :

Mme Antoinette JEANDEL, doyenne du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée.

La présidente dénombre 33 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article 2121-17 est remplie.

Mme JEANDEL invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la

majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La présidente invite les candidats à faire acte de candidature à la fonction de maire.

- M. Fabien DI FILIPPO propose sa candidature.

2. Constitution du bureau :

Le conseil municipal désigne Mme Lily BIZE secrétaire du bureau de vote et deux assesseurs (un de chaque liste) pour procéder aux opérations de vote :

- Mme Pauline CHESNAY
- M. Gérard JUNGERS

3. Déroulement de chaque tour de scrutin :

Madame JEANDEL appelle chaque conseiller municipal à préparer son bulletin de vote et à l'insérer dans l'urne à tour de rôle.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Résultat du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés : 26
- f. Majorité absolue : 14

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
- DI FILIPPO Fabien	26	Vingt six

5. Proclamation de l'élection du maire :

Au vu des résultats, M. DI FILIPPO Fabien est élu maire et est immédiatement installé.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Sarrebouurg, le 26 mars 2026**

Le secrétaire de séance,

Lily BIZE



Le Maire,

Fabien DI FILIPPO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DCM2026_2_2

en date du 17 mars 2026
convoqué le 21 mars 2026

Sous la présidence de M. DI FILIPPO, Maire, se sont réunis :

Mme Carole MARTIN, M. Rafael MARTINEZ, Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER, M. Hugo ZEHRINGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Hervé KAMALSKI, Mme Antoinette JEANDEL, M. Stéphane GUEHRAR, Mme Sandrine WARNERY, M. Laurent MOORS, Mme Lily BIZE, M. Jordan REINHARDT, Mme BOUGOURD Claire, M. Efe Eren YAVUZDILER, Mme Françoise FREY, M. Guy BAZARD, Mme Annie CANFEUR, M. Philippe SORNETTE, Mme Priscilla CHRISTOPH, M. Eric COISPINE, Mme Rachida LAKOUIRI, M. Patrick LUDWIG, Mme Pauline CHESNAY, M. Hervé WINKLER, Mme Céline REICHART, Mme Céline BENTZ, M. ZIMMERMANN Christian, Mme Nurten BERBER-TUNCER, M. JUNGERS Gérard, Mme LE TRIONNAIRE Christelle, M. Yann VAN HAAREN, Mme Stéphanie SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Julia MENGIN, Directrice générale des services
Mme Catherine BRUNNER, Direction générale
La presse locale : le Républicain Lorrain et l'Ami Hebdo

Secrétaire de séance : Mme Lily BIZE



Nombre de membres présents : 33
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 33
Quorum : 14 membres

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le pourcentage précité donne, pour la commune de Sarrebourg, un effectif maximum de 9 postes d'adjoints.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 057-215706300-20260321-DCM2026_2_2-DE



Le maire propose d'arrêter le nombre de postes d'adjoints à 8.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après avoir délibéré, DECIDE avec 33 avis favorables :

- D'approuver la création de 8 postes d'adjoints.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Sarrebourog, le 26 mars 2026**

Le secrétaire de séance,

Lily BIZE

Le Maire,



Fabien DI FILIPPO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DCM2026_2_3

en date du 17 mars 2026
convoqué le 21 mars 2026

Sous la présidence de M. DI FILIPPO, Maire, se sont réunis :

Mme Carole MARTIN, M. Rafael MARTINEZ, Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER, M. Hugo ZEHRINGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Hervé KAMALSKI, Mme Antoinette JEANDEL, M. Stéphane GUEHRAR, Mme Sandrine WARNERY, M. Laurent MOORS, Mme Lily BIZE, M. Jordan REINHARDT, Mme BOUGOURD Claire, M. Efe Eren YAVUZDILER, Mme Françoise FREY, M. Guy BAZARD, Mme Annie CANFEUR, M. Philippe SORNETTE, Mme Priscilla CHRISTOPH, M. Eric COISPINE, Mme Rachida LAKOUIRI, M. Patrick LUDWIG, Mme Pauline CHESNAY, M. Hervé WINKLER, Mme Céline REICHART, Mme Céline BENTZ, M. ZIMMERMANN Christian, Mme Nurten BERBER-TUNCER, M. JUNGERS Gérard, Mme LE TRIONNAIRE Christelle, M. Yann VAN HAAREN, Mme Stéphanie SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Julia MENGIN, Directrice générale des services
Mme Catherine BRUNNER, Direction générale
La presse locale : le Républicain Lorrain et l'Ami Hebdo

Secrétaire de séance : Mme Lily BIZE



Nombre de membres présents : 33
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 33
Quorum : 14 membres

ELECTION DES ADJOINTS

Le maire rappelle que, suivant l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. ».

1. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste sera jointe au procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints.

Elle sera mentionnée dans les tableaux de résultat du procès-verbal par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

2. Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- | | |
|---|------|
| a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote | : 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | : 33 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | : 5 |
| d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau | : 2 |
| e. Nombre de suffrages exprimés | : 26 |
| f. Majorité absolue | : 14 |

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
- Liste : MARTIN Carole	26	Vingt six

3. Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Carole MARTIN.

Ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| - Mme Carole MARTIN | - 1 ^{er} adjointe |
| - M. Laurent MOORS | - 2 ^{ème} adjoint |
| - Mme Nadine ALBRECHT | - 3 ^{ème} adjointe |
| - M. Hervé KAMALSKI | - 4 ^{ème} adjoint |
| - Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER | - 5 ^{ème} adjointe |
| - M. Rafael MARTINEZ | - 6 ^{ème} adjoint |
| - Mme Sandrine WARNERY | - 7 ^{ème} adjointe |
| - M. Stéphane GUEHRAR | - 8 ^{ème} adjoint |

**POUR EXTRAIT CONFORME
Sarrebouurg, le 26 mars 2026**

Le secrétaire de séance,

Lily BIZE



Le Maire,

Fabien DI FILIPPO